

Avis du comité d'experts pour la transition énergétique sur la programmation pluriannuelle de l'énergie de la Corse

Le comité d'experts pour la transition énergétique salue les travaux qui ont conduit à l'élaboration de cette première programmation pluriannuelle de la Corse dans des délais extrêmement serrés. Il prend note également du large travail de concertation mené.

La programmation pluriannuelle de l'énergie établit les priorités d'action des pouvoirs publics sur le territoire afin de répondre aux objectifs de la Loi de Transition Energétique. Elle fournit un cadre stratégique non normatif, mais établit également des objectifs et des dispositions à caractère normatif encadrant, notamment, les autorisations d'exploitation de capacités électriques ou le lancement d'appels d'offres. La Corse fait l'objet d'une procédure de co-élaboration spécifique, et présente des caractéristiques d'insularité et de très faible interconnexion qui requièrent une réflexion adaptée et des solutions originales, tout en s'inscrivant dans les perspectives de la Loi et de la SNBC.

Eu égard au temps très court qui a séparé la nomination du présent comité et la publication de la programmation pluriannuelle de l'énergie de la Corse, le présent avis ne saurait constituer une analyse détaillée de l'ensemble de la PPE.

Dans ce contexte, le Comité a surtout porté son effort sur le processus de construction de la PPE Corse tant sur les objectifs qu'en matière d'évaluation.

Une série de commentaires de forme et de propositions d'explicitations et d'améliorations ont aussi été communiqués aux auteurs de la PPE Corse.

I/ Recommandations sur le cadre général de la PPE

1. En préambule, le comité d'experts souligne la nécessité que la PPE rende davantage compte de la cohérence entre les différentes temporalités court-moyen-long terme et les grands exercices nationaux, par l'élaboration d'une stratégie claire. Cette dernière devra pouvoir s'appuyer sur un exercice prospectif aux horizons 2030 et 2050 intégrant les mesures d'ores et déjà décidées et les options prioritaires : future centrale, devenir des liaisons SACOI et SARCO, plan PV, etc. A titre d'exemple, construire des citernes pour les hydrocarbures dans un contexte où d'une part, on cherche à développer le transport collectif et, d'autre part on cherche à réduire très fortement les besoins en carburant des véhicules particuliers à l'horizon 2030 soulève la question de la cohérence et du coût de telles infrastructures dont le développement est prévu au milieu des années 2020.

2. Le comité considère que la PPE doit davantage affirmer son caractère stratégique en précisant ses choix, en détaillant les leviers concrets pour atteindre les objectifs qu'elle se donne que cela soit en matière de maîtrise de la demande d'énergie, de sécurité d'approvisionnement ou de développement des énergies renouvelables.

II/ Recommandations sur les objectifs de demande d'énergie

1. Compte tenu du poids du tourisme, la prochaine PPE devra traiter de ce secteur. Le tourisme constitue un enjeu économique majeur pour l'île, mais impacte fortement son système énergétique, notamment en raison de son caractère saisonnier. La PPE doit mieux rendre compte de cet enjeu. Le tourisme représente une part de la consommation de 37% tous secteurs confondus, et un ratio résidences principales / résidences secondaires d'approximativement (100/60) pour lequel le constat est :

- une surcharge de consommation estivale : tous types d'énergies confondues (diminution de la capacité interconnectée, de la puissance hydraulique mobilisable (23% non disponible en été ce qui est important), augmentation de la consommation) ;
- un déséquilibre nord-sud accentué.

Le secteur touristique, de par ses spécificités, doit certainement faire l'objet d'une approche spécifique en matière de bâti, de maîtrise de la demande d'énergie, de pénétration des énergies renouvelables, de transport, de gestion des déchets, en lien avec l'ensemble des professionnels de la filière qui peuvent y trouver des opportunités d'image et de positionnement. Les opportunités d'action sur la demande et l'offre que recèle le secteur ne sont certainement pas accessibles à une approche classique sur le résidentiel et les transports.

2. Du fait de l'insularité, le système électrique Corse doit évoluer dans un double défi de réduction de la dépendance à la production fossile et d'amélioration de la sécurité d'approvisionnement électrique aujourd'hui perfectible. Cette singularité mériterait une attention beaucoup plus précise à la question électrique dans son ensemble, afin de caractériser mieux les évolutions attendues de la demande non seulement en volume, mais en courbes de charges annuelles et journalières caractéristiques et en pointes estivales et hivernales, flexibilité, etc.

Par rapport à cet enjeu, l'action sur la demande peut présenter un cadre d'opportunité majeur (mais aussi de risque) qui n'est pas traité ici. En aval des exercices prospectifs mentionnés (scénarios MDE et MDE renforcés), on ne voit pas se dessiner clairement un cadre d'action stratégique sur la question, soit que des pans entiers de la question sont absents (maîtrise de la demande d'électricité spécifique dans le résidentiel, tertiaire, industrie) soit que des mesures comme la réhabilitation des logements, ou le développement de l'aérothermie, semblent envisagées sans évaluation précise de leur impact agrégé sur la demande.

3. Le comité salue la prise en compte dans le document actuel de la précarité énergétique et de sa place dans la réflexion stratégique. Toutefois, il considère nécessaire de travailler à mieux préciser les objectifs et les leviers d'action en tenant en compte de leurs limites vis-à-vis de certaines populations. Ainsi, les plateformes de rénovation supposent que les gens se déplacent pour bénéficier d'informations alors qu'il faudrait aller vers les gens et faire du conseil personnalisé.

4. Parallèlement à une réflexion à mener sur la mobilité, le comité d'experts attire l'attention sur les modalités de mise en œuvre du déploiement des véhicules à faibles émissions. En fonction de la définition réglementaire qui sera retenue et actuellement en cours d'élaboration, il conviendra de tenir compte des ressources énergétiques qui pourraient être sollicitées pour satisfaire à cet objectif.

5. Concernant la mise en œuvre de la rénovation énergétique dans le bâtiment, tous secteurs confondus, elle ne peut s'envisager sans une montée en compétences des différents corps de métiers. Il est nécessaire d'aider, notamment par la formation, les professionnels de la chaîne constructive à améliorer leurs savoir-faire et à s'engager dans une approche multi-métiers.

III/ Recommandations sur les objectifs en matière de sécurité d'approvisionnement

1. Par rapport au présent document, le comité d'expert recommande de décrire davantage la stratégie que d'aborder de manière descriptive, analytique ou tactique cette question centrale de la sécurité de l'approvisionnement.

IV/ Recommandations en matière d'offre d'énergie

1. En lien avec le point II/ 2 ci-dessus, le comité relève l'extrême importance de pouvoir faire évoluer l'approche actuelle sur le seuil de déconnexion en tenant compte de l'évolution des technologies de production, de la composition du mix, des capacités d'acquisition et de traitement d'information et de prévision, des évolutions possibles sur le pilotage fin des outils de production disponibles, le développement de solutions de stockage en réseau ou de flexibilité. Cette réflexion doit porter sur le niveau du seuil lui-même, mais aussi sur la possible évolution des solutions contractuelles entre l'acheteur et les producteurs indépendants, afin de mieux valoriser le potentiel renouvelable de l'île et de réduire les coûts (baisse des coûts financiers, augmentation du productible).

2. Sur les capacités de stockage et le long terme, le comité d'experts recommande d'exprimer le stockage en jours et pas seulement en volume.

3. Le comité d'expert estime qu'il est contreproductif d'avoir un tarif de rachat (notamment pour l'hydraulique) qui ne permette pas la mise en service de sites de production dont le coût est *in fine* inférieur à celui du thermique. Les coûts en Corse doivent servir de référence pour juger des niveaux de tarifs pertinents, même si la péréquation et la CSPE permettent aux Corses d'avoir accès à l'électricité au même prix.

4. Le comité d'expert prend acte de l'existence d'un gisement important du bois-énergie. Il convient toutefois de préciser la stratégie avec les leviers d'action qui sera mise en œuvre pour exploiter ce gisement.

V/ Recommandations en matière d'infrastructures énergétiques

1. Le comité d'experts recommande dans la prochaine PPE de mieux détailler les infrastructures de réseau, d'intégrer dans les scénarios les options associées aux solutions intelligentes.

2. Le comité d'experts reconnaît l'importance dans les prochaines années de la question de la réhabilitation des infrastructures de liaison et de conversion. Il prend acte d'un vrai élément stratégique qu'est la non construction de ligne haute tension et donc du respect du principe de rapprochement entre les zones de consommation et de production. Il conviendra d'établir un suivi du respect de ce principe dans les années à venir.

VI/ Recommandations sur le processus d'élaboration et de concertation

1. Le comité d'experts souligne que la réussite d'une PPE Corse répondant aux faiblesses du système énergétique implique d'inscrire en priorité le rôle joué par le citoyen notamment en amont au moment de l'écriture du projet énergétique.

2. Le comité d'experts recommande, pour une pleine réussite du processus de concertation, d'insister sur une double nécessité : assurer la lisibilité de l'action publique et entretenir la participation du public. A cette fin, il convient de développer une culture énergétique, une culture de la participation du

public, organiser des consultations participatives en allant vers le public, et mettre tous les sujets à l'ordre du jour.

VII/ Recommandations en matière d'évaluation économique

1. Le comité d'experts considère nécessaire de clarifier les attendus de l'étude d'impact économique et social de la PPE Corse. L'évaluation des surcoûts d'investissement et de la variation de la CSPE associés à la mise en œuvre de la PPE Corse, relativement à un scénario fil de l'eau ne constitue pas en soi une étude économique.

2. Il est indiqué "un besoin de renouvellement de la centrale du Vazzio vieillissante, fonctionnant actuellement au fioul lourd et par conséquent à l'origine d'une pollution atmosphérique à risque pour la santé humaine" (p.12), transition énergétique ou pas. Or aucun investissement n'intervient sur cette centrale dans le scénario fil de l'eau. C'est important car la centrale et son approvisionnement en gaz représentent à eux seuls la moitié des investissements supplémentaires estimés dans le scénario "PPE" relativement au scénario "fil de l'eau".

3. Le comité recommande à l'avenir de préciser la distribution des investissements supplémentaires entre le budget de l'Etat, celui des collectivités territoriales, des entreprises et des ménages.

4. Concernant le bilan emploi le comité attire l'attention sur les limites de recourir à des ratios emploi créés / M€ d'investissement. Ces derniers ne sont pas nécessairement transposables. En outre, il est nécessaire de compléter le bilan par les éventuels emplois qui pourraient être perdus dans le passage du scénario "fil de l'eau" au scénario "PPE". Enfin, en termes de formation, la prochaine PPE devrait travailler à une gestion prévisionnelle des emplois et compétences.

5. Concernant les scénarios puisque ceux-ci ont un impact sur les évaluations, le comité d'experts recommande que les scénarios de demande soient élaborés de façon à ce que l'élaboration de l'offre puisse être considérée comme robuste.

VIII/ Recommandations en matière d'évaluation sociale

1. Dans la mesure où le projet de la PPE Corse suppose la participation active de l'ensemble des acteurs de l'île, le comité d'experts recommande d'étoffer l'évaluation sociale de la PPE. Il suggère notamment d'avoir une approche plus qualitative du changement des pratiques sociales (se déplacer, habiter, éduquer, former, etc.). Il préconise également d'évaluer la montée en compétences des professionnels (secteur par secteur).

IX/ Recommandations en matière d'évaluation environnementale

1. Le comité d'experts souligne l'apport de l'évaluation environnementale stratégique au processus décisionnel. Il insiste sur l'intérêt d'une vigilance accrue pour ce qui concerne les impacts du Gazoduc Cyrénée. Des recommandations ont bien été envisagées au regard des nombreux espaces protégés qui sont de fait menacés tout au long des chantiers. Il conviendra de s'assurer que les entreprises apportent des réponses concrètes aux vulnérabilités spécifiques des différents territoires traversés, notamment littoraux, marins et Natura 2000.

X/ Recommandations sur le suivi de la PPE Corse

1. Le comité d'experts recommande de compléter les indicateurs quantitatifs (développement des énergies renouvelables, évolution de la consommation finale d'énergie dans tel ou tel secteur) par des analyses sur l'accès à la rénovation, la résorption de la précarité énergétique, les besoins en formation des professionnels, etc.

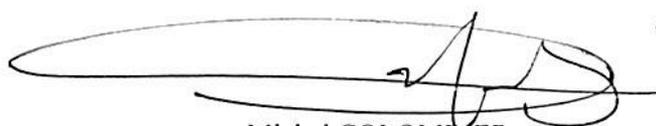
XI Propositions formulées par le comité d'experts aux rédacteurs de la PPE Corse

Cette liste n'a pas vocation à être exhaustive, n'y à rendre compte de l'ensemble des échanges entre le comité d'experts et les rédacteurs. Elle rend compte des propositions que le comité d'experts a voulu formuler dans des délais très contraints.

1. Le comité d'experts s'interroge sur la justification des réservoirs supplémentaires et propose d'en réévaluer l'opportunité lors de la révision 2018 au regard de l'évolution des consommations des véhicules
2. Le comité d'experts souhaite que soit expliquée l'augmentation de consommation finale entre 1995 et 2005. De même il propose que soit mieux explicité le titre de la figure 9 relatif au surcoût de production et au surcoût d'achat en Corse.
3. Le comité d'experts demande des explications surproduction de GWh notamment pour l'aérothermie mises en évidence au tableau de la page 47.
4. Le comité d'experts aurait souhaité que les mesures de MDE et les économies soient davantage détaillées sur le volet électrique.
5. Le comité d'expert a indiqué que la figure 11 ne portait pas sur l'évolution des importations d'énergies primaires mais sur l'ensemble des énergies primaires afin d'en faire ressortir la structure.
6. Le comité d'expert a souhaité que soient précisées les notions de surcoût de production et de surcoût d'achat à la figure 9.
7. Le comité d'expert a souhaité également que soient approtées des précisions concernant les tableaux des pages 21 et 22 relatifs aux puissance de pointe de l'hiver et de l'été : s'agit-il de phénomènes conjoncturels ou de phénomènes structurels ? pour la pointe estivale, est-ce liée à la fréquentation touristique ou bien à la météorologie ?
8. Le comité d'experts considère que le long développement en pages 39 et 40 de l'Agence internationale de l'énergie sur le gaz n'a pas sa place dans la PPE et propose de la supprimer.

Paris, le 14/10/2015

Le président du Comité d'experts pour la transition énergétique



Michel COLOMBIER

